

COMMUNE DE REYERSVILLER

PROCES VERBAL DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
Sarreguemines

Conseillers
en fonction :
11

Séance du 09 juin 2023

Sous la Présidence de : Mme WEY Joëlle

Conseillers
Présents : 08

Mmes : BLIN Véronique, CLETON Annick, LETZELTER Géraldine
MM : FATH Christian, FIEVET Raphaël, VAN DER MEERCH Luc, SIEBERING Jacky

Excusés : 03

MM. : BOLITT David, D'ANNA Mickaël
M. : BICHLER Didier donne pouvoir à Mme WEY Joëlle

Absents :

/

Date de convocation : 02 juin 2023.

Ouverture de séance à 19h30

Quorum : 6

Le quorum est atteint avec 8 présents à l'ouverture de la séance. Le conseil municipal peut délibérer valablement.

Désignation d'un (e) secrétaire de séance :

Madame BLIN Véronique est désignée secrétaire de séance.

Point n°1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 06 avril 2023.

Madame le Maire rappelle les points délibérés à l'ordre du jour de la séance du 06 avril 2023.

Après acceptation, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance du 06 avril 2023, est adopté.

Point n°2 – Désignation d'un délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

L'an 2023, le neuf juin à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni pour élire le délégué du Conseil Municipal et ses trois suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Le scrutin a été clos à 20h15.

Après dépouillement, Madame le Maire a annoncé les résultats :

- * Madame FATH ép. BLIN Véronique a été élue déléguée du Conseil Municipal par 9 voix sur 9
- * Monsieur BICHLER Didier a été élu suppléant par 9 voix sur 9
- * Monsieur FATH Christian a été élu suppléant par 9 voix sur 9
- * Madame HUNSINGER ép. LETZELTER Géraldine a été élue suppléante par 9 voix sur 9

Point n°3 – Plan d’aides spécial sécheresse.

Madame le Maire donne lecture d’un courrier de l’agence de l’Eau Rhin-Meuse, adressé à la Communauté de Communes du Pays de Bitche et relatif au plan d’aides « spécial sécheresse » qui concerne notre Commune.

La récurrence, ces dernières années, des phénomènes de sécheresse a eu un impact sur l’alimentation en eau potable de la Commune et cette situation pourrait devenir structurelle avec le changement climatique.

En date du 7 octobre 2022, le Conseil d’administration de l’agence de l’Eau a adopté un plan d’aides spécial sécheresse doté de 30M€ et comportant 18 mesures. Parmi celles-ci, des mesures visent à étendre et renforcer l’accès aux aides d’opération d’assainissement dont les rejets concernent les cours d’eau en situation d’étiages très sévères ou en situation d’assec.

Les taux d’aides exceptionnels pouvant aller jusqu’à 80% en fonction des actions menées, Madame le Maire propose au conseil municipal d’examiner la situation de la commune pour en débattre.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, le conseil municipal autorise Madame le Maire à consulter un bureau d’étude pour ce plan et l’autorise à signer les documents s’y afférents.

Point n°4 – Vote du taux de la taxe d’aménagement 2024

Madame le Maire rappelle que la taxe d’aménagement applicable sur le territoire de la commune est de 2% depuis 2019.

Après explications et au vu de l’inflation actuelle, elle propose aux membres de conseil municipal de réévaluer ce taux.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, le conseil municipal décide de fixer le taux de la taxe d’aménagement applicable sur le territoire de la commune à 2,5% à compter du 1^{er} janvier 2024.

Point n° 5 – Ecoles – Prise en charge des employées des cantines

Beaucoup de questions étant soulevées sur les contrats des employés dont les réponses n’ont pu être apportées, Madame le Maire propose de reporter ce point à une séance ultérieure.

Point n°6 – Renouvellement des baux de chasse pour la période 2024 – 2033 : Mode de consultation des propriétaires.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu’en application de l’article L.429-13 du code de l’environnement, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise

soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Vu les articles L. 429-1 et suivants et notamment l'article L.429-13 du Code de l'Environnement,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse pour le 1^{er} septembre 2023, délai de rigueur.

RECAPITULATIF DES POINTS TRAITÉS

- | | |
|-----------|---|
| Point n°1 | Approbation du compte-rendu de la séance du 06 avril 2023 |
| Point n°2 | Désignation d'un délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023. |
| Point n°3 | Plan d'aides spécial sécheresse. |
| Point n°4 | Vote du taux de la taxe d'aménagement 2024 |
| Point n°5 | Ecoles – Prise en charge des employées des cantines |
| Point n°6 | Renouvellement des baux de chasse pour la période 2024 – 2033 : Mode de consultation des propriétaires. |

Informations :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un questionnaire relatif à l'examen des ponts de la commune a été complété et envoyé à CEREMA (établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires) afin de bénéficier gratuitement d'une étude d'évaluation des ouvrages.

Elle donne information sur l'évolution d'un permis de construire refusé, au lotissement.

Divers :

Une subvention a été attribuée à l'association Les Chabots pour la mise en place d'un composteur dans la commune, il sera déposé en contrebas de l'Eglise.

Information est donnée aux membres du Conseil Municipal sur l'évolution de la collecte et des tarifs d'ordures ménagères fixés par la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

REYERSVILLER, le 15 juin 2023



WEY Joëlle,
Maire